

LIGUE DE BRETAGNE DE BADMINTON L. B. BA.

**Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée
à la Préfecture du Finistère le 4 janvier 1983**

n° de dossier : 311115

Siège social : 19, Rue Le Brix 35200 RENNES

Procès-verbal de l'assemblée générale électorale du samedi 8 octobre 2016 à Rennes.

L'an deux mille seize et le 8 octobre à 10 heures 30, les membres de l'association dénommée Ligue de Bretagne de Badminton (L. B. BA.), dont le siège social est 19, rue le Brix, 35200 RENNES, se sont réunis en assemblée générale électorale, au foyer des sportifs au complexe sportif Salvador Allendé, Rue de la Rablais à Saint-Jacques de la Lande, sur convocation du président par lettre simple et par annonce dans Ouest-France et le Télégramme de Brest, conformément aux dispositions des statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Représentants des Comités Départementaux. Total : 26

Codep 22 : 4 représentants avec 2 voix chacun et 3 représentant à 3 voix

Codep 29 : 1 représentant avec 3 voix chacun et 3 représentants à 2 voix

Codep 35 : 2 représentants avec 4 voix chacun et 8 représentants à 3 voix

Codep 56 : 2 représentants avec 3 voix chacun et 3 représentants à 2 voix

Membres du conseil d'administration

Présents : 13

Représentés : 0

Absents excusés : 3

Absent : 1

M. Jean Paul DIDIER préside en sa qualité de Président de l'association ; Mme Anne-Catherine GOMET est secrétaire de séance en sa qualité de secrétaire générale de l'association.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de 26 et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à disposition des membres de l'assemblée :

- les statuts de l'association
- un exemplaire de la convocation de l'assemblée
- les pouvoirs des membres représentés
- la feuille de présence certifiée exacte

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après les dispositions légales et statutaires, être communiqués aux membres de l'association avant la tenue de l'assemblée, l'ont été dans les délais imposés.

L'assemblée lui en donne acte.

Le président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- 1-Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2016.
- 2-Présentation des candidats.
- 3-Election des Membres du Conseil d'Administration et proclamation des résultats.
- 4-Election du Président par l'Assemblée Générale et proclamation des résultats.
- 5-Election des Représentants de la Ligue aux Assemblées Générales Elective et Ordinaire de la Fédération Française.

Le Président salue les membres de l'assemblée et leur souhaite la bienvenue.

1-Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 mai 2016

Lecture est faite du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2016, qui ne suscite aucune remarque, ni commentaire.

Vote n°1

*Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2016
Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2016 est adopté à l'unanimité*

2-Présentation des candidats

Le Président précise que 19 postes sont à pourvoir (12 hommes et 7 femmes) selon les statuts.

Le Président annonce les 12 candidatures reçues par courrier au secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton :

Bruno BEAUFILS
Marc BODIGUEL
Agnès CHACUN
Jean-Marie CLEMENT
Stéphane COQUIO
Jean Paul DIDIER
Damien DUMONTROT
Régis HERVE
Olivier MACE
Bruno MILON
Michel PIOLOT
Thierry RENON

3-Election des membres du conseil d'administration et proclamation des résultats

Vote n°1 Premier tour de scrutin

Nombre d'électeurs : 26
Nombre de voix : 70
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4
Nombre de suffrages exprimés : 66
Majorité absolue : 34

Ont obtenu :

<i>Agnès CHACUN</i>	<i>66 voix</i>	<i>Elue</i>
<i>Jean-Marie CLEMENT</i>	<i>66 voix</i>	<i>Elu</i>
<i>Stéphane COQUIO</i>	<i>66 voix</i>	<i>Elu</i>
<i>Damien DUMONTROT</i>	<i>66 voix</i>	<i>Elu</i>
<i>Olivier MACE</i>	<i>66 voix</i>	<i>Elu</i>
<i>Bruno MILON</i>	<i>66 voix</i>	<i>Elu</i>
<i>Thierry RENON</i>	<i>66 voix</i>	<i>Elu</i>
<i>Michel PILOTT</i>	<i>65 voix</i>	<i>Elu</i>
<i>Régis HERVE</i>	<i>61 voix</i>	<i>Elu</i>
<i>Marc BODIGUEL</i>	<i>60 voix</i>	<i>Elu</i>
<i>Jean Paul DIDIER</i>	<i>56 voix</i>	<i>Elu</i>
<i>Bruno BEAUFILS</i>	<i>46 voix</i>	<i>Elu</i>

Le nouveau Conseil d'Administration est composé de 12 membres.

Sièges restants à pourvoir : 7 (1 homme, 6 femmes)

4-Election du président par l'assemblée générale et proclamation des résultats.

Le nouveau conseil d'administration se réunit afin de désigner en son sein un candidat à la présidence de la Ligue de Bretagne de Badminton. Jean-Paul DIDIER est proposé par le conseil d'administration à l'assemblée générale comme nouveau président de la Ligue de Bretagne de Badminton.

Vote n°2

*Election de Jean-Paul DIDIER à la présidence de la Ligue de Bretagne de Badminton
Jean-Paul DIDIER est élu Président avec 56 pour, 4 contre et 4 nul.*

Le nouveau Conseil d'Administration se réunit pour l'élection des membres du bureau.

Président : Jean-Paul DIDIER

Secrétaire : Olivier MACE

Secrétaire Adjoint : Michel PIOLOT

Trésorier : Stéphane COQUIO

Trésorier Adjoint : Bruno BEAUFILS

Vice-Présidente Administratif et Jeunes : Agnès CHACUN

Vice-Président Compétitions : Bruno MILON

Membres : Marc BODIGUEL, Jean-Marie CLEMENT, Damien DUMONTROT, Régis HERVE, Thierry RENON

5-Election des représentants de la Ligue aux Assemblées Générales Elective et Ordinaire de la F. F. BaD.

Neuf candidats se présentent comme titulaires pour représenter la Ligue de Bretagne : Jean Paul DIDIER, Eric LISSILLOUR, Jean Marc CHANCEREL, Michel PIOLOT, Bruno MILON, Dominique KIRY, Bruno BEAUFILS, Marc BODIGUEL, Jean-Philippe VEGEE.

Neuf candidats se présentent pour être suppléants, Alice GUEGUIN, Anne-Catherine GOMET, Agnès CHACUN, Stéphane COQUIO, Anaïg ANDRE, Amandine FOUCHER, Françoise LE BLOUCH, Louis MORIN, Aline HERVE.

Vote n°3

Election des représentants à la F.F.BaD.

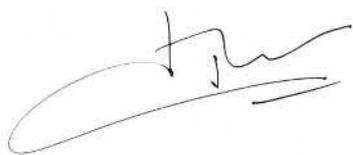
Les représentants de la Ligue à la F. F. BaD. sont élus à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 50.

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et la Secrétaire de séance.

Procès-verbal adopté lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2017

LE PRESIDENT



LA SECRETAIRE DE SEANCE

